



Laon, le 20 décembre 2019

Réunion de la commission DETR

La commission des élus de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'est réunie ce vendredi 20 décembre matin à la préfecture de l'Aisne.

Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, a rappelé aux élus le montant de l'enveloppe départementale de la DETR pour l'année 2019, soit 16 182 857 €. Il a également précisé que l'enveloppe de DETR avait augmenté de 8,68 % depuis 2017, les crédits pour le département de l'Aisne passant de 14 890 620 € à 16 182 857 €. Depuis 2014, elle a quasiment doublé.

Sur proposition du préfet, la commission des élus a validé une nouvelle architecture des catégories d'opération comportant cinq grandes priorités :

- les services publics, notamment le financement des maisons de santé et des structures « France Services » ;
- les centre-villes et les opérations de revitalisation ;
- la transition écologique ;
- les équipements publics ;
- la sécurité des populations.

La commission a également approuvé la proposition de relèvement des seuils minimaux pour le montant des subventions et ce de manière progressive. La DETR doit prioritairement servir à financer des projets structurants pour le territoire et favoriser la coopération entre communes. L'objectif est que son impact soit plus visible et stratégique dans les territoires ruraux.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83- Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02